

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 20 octobre 2022, à 19 : 00 heures, à laquelle sont présents :

Présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller
Est absent :	M.	Roland Vallée, conseiller

Est également présent :
Luc Lambert, directeur général par intérim

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

2022-10-187

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER (ENGAGEMENT)

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de directeur général et greffier-trésorier ;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal nomme Mme Karine Lachance au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du 7 novembre 2022 et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail.

QUE le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière.

2022-10-188

POSTE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM ET FORMATEUR (COACH)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a engagé Mme Karine Lachance à titre de directrice générale et greffière-trésorière à compter du 7 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait engagé M. Luc Lambert à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim jusqu'au 10 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les deux postes se chevauchent et qu'il y a lieu de modifier le contrat de M. Luc Lambert;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal modifie le contrat initial de M. Luc Lambert comme suit :

Le poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim débute le 17 octobre 2022 pour se terminer le 6 novembre 2022.

QUE le conseil municipal engage M. Luc Lambert à titre de formateur (coach) du 7 novembre au 10 décembre 2022 aux mêmes conditions que stipulés dans le contrat du poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim.

QUE le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, les deux contrats de travail de M. Luc Lambert.

2022-10-189

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE –
AUTORISATION DE SIGNATURE TRANSACTIONS
BANCAIRES**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE Mme Karine Lachance soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE M. Roberto Blondin et Mme Karine Lachance soient autorisés à signer, pour et au nom du membre, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin.

QUE les personnes mentionnées ci-dessus soient autorisées, au nom du membre, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

QUE le conseil municipal autorise Mme Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière à signer les chèques et autres effets bancaires.

2022-10-190

**ENTRÉE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – MME JAQUELINE
DUHAIME ET M. SERGE MOREAU**

CONSIDÉRANT QUE les entrées d'aqueduc et d'égouts de Mme Jacqueline Duhaime et de M. Serge Moreau ont été autorisée à être branché, par erreur, sur la valve de service de M. Rénaud Dallaire;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal autorise, à ses frais, une nouvelle entrée pour les services d'aqueduc sur le terrain de Mme Jacqueline Duhaime et M. Serge Moreau et effectue le débranchement des services sur la valve de service M. Rénaud Dallaire au plus tard au début de l'été 2023.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune assistance.

2022-10-191

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre 20 : 21 heures.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, directeur général
et greffier-trésorier par intérim

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »